



États financiers

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada
(CANAFE)**

Audités

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBALANT LE CONTRÔLE INTERNE EN
MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de toutes les informations qui y figurent incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Les états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les présents états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. Les informations financières présentées aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de CANAFE concordent avec celles des présents états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de CANAFE sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

CANAFE fait périodiquement l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits pour adhérer à la *Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor*.

En 2013-2014, le BCG a réalisé un audit des contrôles de base. Le rapport de l'audit et le Plan d'action de la direction connexe sont affichés sur le site Web de CANAFE à la section [Vérification des contrôles de base](#).

Le cabinet KPMG LLP a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de CANAFE sans donner d'opinion d'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de CANAFE en matière de rapports financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBALANT LE CONTRÔLE INTERNE EN
MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

Gérald Cossette
Directeur
CANAFE
Ottawa, Canada
Date _____

Hélène Filion
Dirigeante principale des finances
CANAFE
Ottawa, Canada
Date _____



KPMG LLP
Suite 2000
160 Elgin Street
Ottawa, ON K2P 2P8
Canada

Telephone 613-212-KPMG (5764)
Fax 613-212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au directeur du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux méthodes comptables que le gouvernement du Canada applique en règle générale à l'égard des ministères et organismes, comme le stipulent les méthodes comptables du Conseil du Trésor.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux méthodes comptables que le gouvernement du Canada applique en règle générale à l'égard des ministères et organismes, comme le stipulent les méthodes comptables du Conseil du Trésor, y compris la détermination du caractère raisonnable du référentiel comptable appliqué pour la préparation des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CANAFE au 31 mars 2014, ainsi que de son coût net de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables que le gouvernement du Canada applique en règle générale à l'égard des ministères et organismes, comme le stipulent les méthodes comptables du Conseil du Trésor.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés à l'intention et à l'usage de la direction du CANAFE et du Secrétariat du Conseil du Trésor. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction du CANAFE et du Secrétariat du Conseil du Trésor et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 21 août 2014

Ottawa, Canada

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 En date du 31 mars 2014

(En dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 840 742 \$	5 174 052 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 345 994 \$	1 360 972 \$
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 761 939 \$	2 013 507 \$
Total des passifs	7 948 675 \$	8 548 531 \$
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	1 205 644 \$	1 589 462 \$
Montant à recevoir du Trésor	3 760 838 \$	3 189 873 \$
Total des actifs financiers	4 966 482 \$	4 779 335 \$
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(370 743) \$	(152 934) \$
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(370 743) \$	(152 934) \$
Total des actifs financiers nets	4 595 739 \$	4 626 401 \$
Dette nette ministérielle	3 352 936 \$	3 922 130 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	799 069 \$	762 875 \$
Immobilisations corporelles (note 7)	6 492 765 \$	7 761 950 \$
Total des actifs non financiers	7 291 834 \$	8 524 825 \$
Situation financière nette ministérielle	3 938 898 \$	4 602 695 \$

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

 Gérald Cossette
 Directeur
 CANAFE
 Ottawa, Canada
 Date _____

 Hélène Filion
 Dirigeante principale des finances
 CANAFE
 Ottawa, Canada
 Date _____

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(En dollars)	Résultats prévus 2014	2014	2013
	_____	_____	_____
Charges			
Renseignement financier	27 098 731 \$	25 171 753 \$	25 192 929 \$
Programme de conformité	27 098 731 \$	25 285 311 \$	25 945 343 \$
Services internes	9 564 258 \$	10 115 608 \$	10 852 855 \$
Total des charges	63 761 720 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Revenus			
Revenus non disponibles pour dépenser	-	786 553 \$	319 574 \$
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(786 553) \$	(319 574) \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	63 761 720 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$
	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE (SUITE)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(En dollars)	Résultats prévus 2014	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	63 761 720 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Encaisse nette fournie par le gouvernement	55 393 001 \$	51 292 313 \$	57 415 362 \$
Variations des montants à recevoir du Trésor	34 628 \$	570 965 \$	(3 593 859) \$
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	8 467 937 \$	8 045 597 \$	8 317 225 \$
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(133 846) \$	663 797 \$	(147 601) \$
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	6 348 480 \$	4 602 695 \$	4 455 094 \$
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	6 482 326 \$	3 938 898 \$	4 602 695 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers..

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE MINISTÉRIELLE
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(En dollars)	Résultats prévus 2014	2014	2013
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(133 846) \$	663 797 \$	(147 601) \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 601 964 \$	600 700 \$	3 006 500 \$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(2 257 574) \$	(1 869 885) \$	(2 278 157) \$
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(655 610) \$	(1 269 185) \$	728 343 \$
Variation due aux charges payées d'avance	4 967 \$	36 194 \$	20 799 \$
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(784 489) \$	(569 194) \$	601 541 \$
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	3 045 054 \$	3 922 130 \$	3 320 589 \$
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	2 260 565 \$	3 352 936 \$	3 922 130 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(En dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 869 885) \$	(2 278 157) \$
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(8 045 597) \$	(8 317 225) \$
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(601 627) \$	1 075 877 \$
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	36 194 \$	20 799 \$
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	333 310 \$	2 354 871 \$
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	14 978 \$	(145 117) \$
Diminution (augmentation) des indemnités de départ des employés	251 568 \$	(293 313) \$
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	50 691 613 \$	54 408 862 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	600 700 \$	3 006 500 \$
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	51 292 313 \$	57 415 362 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), l'unité du renseignement financier (URF) du Canada, a été créé en vertu de la loi en juillet 2000 dans le but de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Les produits du renseignement financier et les fonctions de conformité à valeur ajoutée de CANAFE constituent une contribution unique à la sécurité publique des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE est un organisme indépendant qui exerce ses activités sans lien de dépendance avec les organismes d'application de la loi et d'autres entités à qui il peut communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, à qui il incombe de rendre des comptes au Parlement au sujet des activités du Centre. CANAFE a été mis sur pied et exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes.

Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace, CANAFE cherche à atteindre le résultat stratégique suivant : Grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE contribue à la sécurité publique des Canadiens et aide à protéger l'intégrité du système financier canadien.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada (« gouvernement ») au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à CANAFE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération a une incidence sur les autorisations de CANAFE et le moment où elle est traitée par l'entremise du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que CANAFE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation de crédits pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- Depuis le 30 décembre 2008, CANAFE a le pouvoir d'imposer des pénalités administratives pécuniaires (PAP) aux entités déclarantes qui ne respectent pas la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi)*. Par conséquent, depuis l'exercice 2009-2010, les PAP sont considérées comme une source de revenus non disponibles pour dépenser.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus non disponibles pour dépenser ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles pour dépenser. Par conséquent, les revenus non disponibles pour dépenser sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :

- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. CANAFE n'a comptabilisé aucune contribution pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de CANAFE à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, CANAFE n'est pas tenu de verser des cotisations pour toute insuffisance actuarielle du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Toutefois, lorsque des conditions de faveurs y sont rattachées, telles que des clauses stipulant un faible taux d'intérêts ou sans intérêts, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée estimative. Une portion de l'escompte non amortie est comptabilisée comme revenu chaque année pour refléter la variation de la valeur actualisée du solde du prêt. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts en cours. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut pas être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Produits logiciels	5 ans
Autre matériel, y compris le mobilier	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère les estimations et les hypothèses comme étant raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, et le coût des activités transférées. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice antérieur, pendant l'exercice en cours ou qui le seront au cours d'un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants font état des rapprochements entre les deux méthodes.

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(En dollars)

	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(8 045 597) \$	(8 317 225) \$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 869 885) \$	(2 278 157) \$
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	143 553 \$	8 958 \$
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires	14 978 \$	(145 117) \$
Diminution (augmentation) des obligations au titre des indemnités de départ	251 568 \$	(293 313) \$
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(9 505 383) \$	(11 024 854) \$
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition des immobilisations corporelles (note 7)	600 700 \$	3 006 500 \$
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	36 194 \$	20 799 \$
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	636 894 \$	3 027 299 \$
Autorisations de l'exercice en cours utilisés	51 704 183 \$	53 993 572 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(En dollars)	2014	2013
Autorisations fournies à partir du Budget des dépenses :		
Crédit 30 – Budget principal des dépenses	45 744 322 \$	46 532 305 \$
Crédit 30 – Budget supplémentaire des dépenses (A)	-	1 813 369 \$
Montants législatifs	5 522 731 \$	5 113 973 \$
	51 267 053 \$	53 459 647 \$
Virement du Conseil du Trésor :		
Crédit 25 du CT – Report du budget de fonctionnement	2 021 180 \$	1 721 361 \$
Crédit 30 du CT – Besoins en matière de rémunération	-	1 005 548 \$
	2 021 180 \$	2 726 909 \$
Moins : Autorisations annulées – Fonctionnement	(1 584 050) \$	(2 192 984) \$
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	51 704 183 \$	53 993 572 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de CANAFE.

(En dollars)	2014	2013
Créditoires – autres ministères et organismes	143 178 \$	170 940 \$
Créditoires – parties externes	1 373 518 \$	2 114 429 \$
Rémunérations dues	1 810 753 \$	1 529 290 \$
Charges à payer	1 513 293 \$	1 359 393 \$
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 840 742 \$	5 174 052 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multipliée par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Les employés aussi bien que CANAFE versent des cotisations afin de couvrir le coût du Régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes :

- les cotisants du groupe 1 sont définis comme étant les membres existants au 31 décembre 2012;
- les cotisants du groupe 2 sont définis comme étant les membres qui ont commencé à cotiser au Régime le 1^{er} janvier 2013.

Chaque groupe dispose d'un taux de cotisation différent.

La charge de 2013-2014 s'élève à 5 522 731 \$ (5 113 972 \$ en 2012-2013), soit environ 1,6 fois (1,7 fois en 2012-2013) la cotisation de l'employé. En ce qui concerne les cotisants du groupe 1, la charge représente environ 1,6 fois (1,7 fois en 2012-2013) la cotisation de l'employé et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) la cotisation de l'employé.

La responsabilité de CANAFE relativement au Régime de retraite se limite aux cotisations qu'il verse. Les déficits ou les excédents actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et du salaire touché à la cessation de l'emploi. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Elles seront prélevées sur les autorisations futures. Voici les informations sur les indemnités de départ au 31 mars :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

(En dollars)	2014	2013
Obligation au titre des indemnités de départ – début de l'exercice	2 013 507 \$	1 720 194 \$
Charge pour l'exercice	937 975 \$	973 301 \$
Prestations versées pendant l'exercice	(1 189 543) \$	(679 988) \$
Obligation au titre des indemnités de départ – fin de l'exercice	1 761 939 \$	2 013 507 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de CANAFE :

(En dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	889 451 \$	1 413 171 \$
Débiteurs – parties externes	311 443 \$	171 041 \$
Avances aux employés	4 750 \$	5 250 \$
Débiteurs bruts	1 205 644 \$	1 589 462 \$
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(370 743) \$	(152 934) \$
Débiteurs nets	834 901 \$	1 436 528 \$

7. Immobilisations corporelles

(En dollars)	COÛT			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	1 253 231 \$	56 253 \$	-	1 309 484 \$
Matériel informatique	6 812 635 \$	41 363 \$	-	6 853 998 \$
Produits logiciels	16 388 925 \$	124 104 \$	-	16 513 029 \$
Autre matériel, y compris le mobilier	7 294 943 \$	278 105 \$	-	7 573 048 \$
Améliorations locatives	8 685 502 \$	100 875 \$	-	8 786 377 \$
Total	40 435 236 \$	600 700 \$	-	41 035 936 \$

(En dollars)	AMORTISSEMENT CUMULÉ			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	844 316 \$	57 325 \$	-	901 641 \$
Matériel informatique	5 956 660 \$	364 696 \$	-	6 321 356 \$
Produits logiciels	14 914 881 \$	614 519 \$	-	15 529 400 \$
Autre matériel, y compris le mobilier	4 817 609 \$	599 922 \$	-	5 417 531 \$
Améliorations locatives	6 139 820 \$	233 423 \$	-	6 373 243 \$
Total	32 673 286 \$	1 869 885 \$	-	34 543 171 \$

(En dollars)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2014	2013
Machines et matériel	407 843 \$	408 915 \$
Matériel informatique	532 642 \$	855 975 \$
Produits logiciels	983 629 \$	1 474 044 \$
Autre matériel, y compris le mobilier	2 155 517 \$	2 477 334 \$
Améliorations locatives	2 413 134 \$	2 545 682 \$
Total	6 492 765 \$	7 761 950 \$

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à d'importants contrats et obligations en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années lorsque les services seront rendus. CANAFE a conclu des contrats pour la location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour quatre emplacements au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

Exercice	(En dollars)
2014-2015	4 213 522 \$
2015-2016	4 183 503 \$
2016-2017	1 595 312 \$
2017-2018	853 248 \$
2018-2019 et exercices ultérieurs	732 814 \$
Total	11 578 399 \$

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, CANAFE a conclu une entente avec Services partagés Canada (SPC) concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration. Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services de certaines organisations, par exemple des services juridiques, des services en matière de technologie de l'information et des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été inscrits comme suit dans l'état des résultats de CANAFE :

(En dollars)	2014	2013
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	2 699 210 \$	2 970 838 \$
Services en matière de technologie de l'information	5 346 387 \$	5 346 387 \$
Services juridiques	-	-
Total	8 045 597 \$	8 317 225 \$

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à maximiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général du Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

b) Autres opérations entre apparentés

(En dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	889 451 \$	1 413 171 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	143 177 \$	170 940 \$

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de CANAFE. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, *Sommaire des principales conventions comptables*. Le tableau qui suit présente les charges continues engagées et les revenus générés dans le cadre des principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et par principaux types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour l'exercice :

	2014			2013	
	Renseignement financier	Programme de conformité	Services internes	Total	Total
(En dollars)					
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	18 036 751 \$	18 118 514 \$	7 404 690 \$	43 559 955 \$	41 562 465 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	711 586 \$	781 789 \$	376 511 \$	1 869 886 \$	2 278 157 \$
Réparations et entretien	852 717 \$	856 514 \$	63 135 \$	1 772 366 \$	2 237 557 \$
Services professionnels et spéciaux	1 600 931 \$	1 304 098 \$	837 878 \$	3 742 907 \$	4 444 262 \$
Installations	2 184 987 \$	2 156 743 \$	0 \$	4 341 730 \$	4 530 902 \$
Déplacements et réinstallations	440 514 \$	448 323 \$	55 566 \$	944 403 \$	977 819 \$
Services de télécommunication	559 139 \$	778 013 \$	990 469 \$	2 327 621 \$	3 370 262 \$
Services publics, fournitures et approvisionnements	117 551 \$	119 416 \$	66 619 \$	303 586 \$	470 938 \$
Machines et matériel	58 646 \$	58 349 \$	17 419 \$	134 414 \$	299 750 \$
Services de communication	238 \$	199 \$	93 031 \$	93 468 \$	164 359 \$
Autres charges	608 693 \$	663 353 \$	210 290 \$	1 482 336 \$	1 654 656 \$
Total des charges de fonctionnement	25 171 753 \$	25 285 311 \$	10 115 608 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Total des charges	25 171 753 \$	25 285 311 \$	10 115 608 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$
Revenus					
Revenus non disponibles pour dépenser	0 \$	786 553 \$	0 \$	786 553 \$	319 574 \$
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0 \$	(786 553) \$	0 \$	(786 553) \$	(319 574) \$
Total des revenus	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût net des activités poursuivies	25 171 753 \$	25 285 311 \$	10 115 608 \$	60 572 672 \$	61 991 127 \$

11. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours, notamment :

- les revenus figurant dans l'état des résultats sont présentés par type plutôt que par programmes principaux.